

Les diagnostics environnementaux dans la transmission des biens ruraux

Objectif(s) de la formation

Dresser un portrait exhaustif de tous les éléments environnementaux à analyser avant d'envisager la cession d'un bien rural destiné à une activité agricole.

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 demi-journée

de 9h00 à 13h15

Date(s) de la formation

30 / 06 / 2023

Lieu de la formation

Au choix visioconférence ou présentiel* à Paris

* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

Maître Bernard MANDEVILLE, Président de la commission droit rural des avocats, avocat spécialisé droit rural, droit agricole, concurrence déloyale et droit commercial.
Maître Eve AUBISSE

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 13h15

L'exercice d'un mandat nécessite une bonne connaissance du bien. La présente formation a pour objectif de dresser un portrait exhaustif de tous les éléments environnementaux à analyser avant d'envisager la cession d'un bien rural destiné à une activité agricole.

I. Eviter les mauvaises surprises : bien situer le bien

- Comprendre le zonage urbanistique applicable
- Être informé des risques naturels et technologiques
- Être informé des précédents usages du fonds et des calamités naturelles
- Être informé des réglementations spéciales et classements (par exemple, localisation au sein d'un parc naturel régional, dans périmètre de protection du captage d'eau, etc.).

II. Aller plus loin : s'assurer de l'absence de pollutions et

- Le diagnostic « pollution des sols »
- Les diagnostics agro-environnementaux : analyse des sols, diagnostic carbone, évaluation de l'impact d'une exploitation agricole, analyse climatique, etc.
- Se prémunir des pollutions antérieures avec une garantie de passif environnemental.

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI : 207,00 € TTC

(172,50 € HT - dont 20% TVA)

Prix non-adhérents : 255,50 € TTC

(212,92 € HT - dont 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.avocat-immo.fr

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immo.fr, en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 4h15.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20